



Déclaration Délégation Force Ouvrière AFPA Centre-Val de Loire CSEE Extraordinaire - AFPÄ Centre-Val de Loire - 17 septembre 2024

Sauf erreur de notre part, les élus du CSE.E ont bien été élus par les salariés de l'AFPA de la région Centre-Val de Loire pour défendre leurs intérêts ???

En tout cas la délégation Force Ouvrière Centre-Val de Loire œuvre au quotidien dans ce sens.

Cependant, depuis le début de ce nouveau mandat, certains élu(e)s de la délégation CFE-CGC Centre-Val de Loire semblent se concentrer davantage sur la déstabilisation des élus d'autres organisations syndicales représentatives. Leurs comportements visant à ternir leur réputation avec un objectif de nuisance à peine dissimulé, sous couvert d'une prétendue méconnaissance des process du dialogue social.

Ils n'hésitent pas, comme ce fut le cas en juillet dernier, à formuler des Déclarations de Danger Grave et Imminent (DGI), dans laquelle ils accusent à tort certains élus d'harcèlement moral envers un manager. Cette déclaration de DGI, qui s'avère après enquête, infondée et diffamatoire, porte atteinte à l'intégrité et la dignité d'élus du CSE.E et tend à entraver l'accomplissement de leurs mandats.

Ce DGI étant déclaré non avéré, notre délégation attend néanmoins que soient traités comme il se doit les alertes RPS lancées pour les deux élus mis en cause à tort dans cette DGI.

Notre délégation est très inquiète sur le climat à venir et les possibilités de travailler collectivement sur des dossiers pourtant importants et urgents.

Pour la délégation Force Ouvrière AFPA Centre-Val de Loire, il est impératif que les agissements de certains élus de cette organisation syndicale qui nuisent au CSE.E cessent.

Pour la Délégation Force Ouvrière AFPA Centre-Val de Loire, il est essentiel que ces élus de cette organisation syndicale fassent enfin preuve d'un engagement constructif dans les instances du CSE.E et respectent les autres élus dans leur intégrité et leurs mandats respectifs.

Si d'autres tentatives de déstabilisation par diffamation ou autre procédés de la part d'élus CFE-CGC, visant à entraver les actions et la parole d'élus dans le cadre de leurs mandats, venaient à se reproduire, la délégation Force Ouvrière AFPA Centre-Val de Loire ne manquerait pas de porter ces faits à la connaissance de l'Inspection du Travail et n'hésiterait pas à déposer plainte si une ou un élu de notre délégation était ciblé.

Copie :

- Salariés AFPA Centre-Val de Loire

- Direction Générale de l'AFPA - Secrétaire Général SFN FO FPA - Inspection du Travail.

